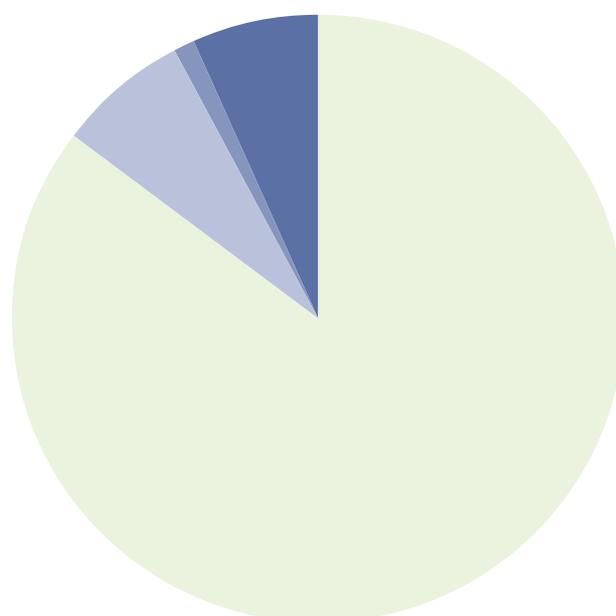


En 2024, Genedis a livré un total de **247'516'490 kWh** d'origine 100% suisse renouvelable. Conformément à la législation suisse, nous vous informons du marquage de l'électricité, c'est-à-dire de la provenance de l'énergie fournie à l'ensemble de notre clientèle.

en %	Total	Suisse
<b>Énergies renouvelables</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Force hydraulique	85,3%	85,3%
Autres énergies renouvelables	8,1%	8,1%
→ Énergie solaire	7,1%	7,1%
→ Énergie éolienne	1,0%	1,0%
→ Biomasse	0%	0%
→ Déchets urbains	0%	0%
→ Géothermie	0%	0%
Électricité encouragée <sup>1</sup>	6,6%	6,6%
<b>Énergies non renouvelables</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
Énergie nucléaire	0%	0%
Agents énergétiques fossiles	0%	0%
→ Pétrole	0%	0%
→ Gaz naturel	0%	0%
→ Charbon	0%	0%
→ Déchets urbains	0%	0%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



- Force hydraulique → **85,3%**
- Énergie solaire → **7,1%**
- Énergie éolienne → **1,0%**
- Électricité encouragée<sup>1</sup> → **6,6%**

Dans le cadre de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), chaque consommateur contribue, par une taxe fédérale prélevée sur le prix de l'électricité, aux mesures d'encouragement pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. Le pourcentage de la composition de la RPC est identique pour tous les fournisseurs d'électricité en Suisse.

<sup>1</sup>Courant au bénéfice de mesures d'encouragement: 58,5% d'énergie hydraulique, 14,9% d'énergie solaire, 4,1% d'énergie éolienne, 19,1% de biomasse, 3,4% de déchets urbains renouvelables et 0% de géothermie.

Genedis → l'énergie, la vie.